

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 05149

Numéro SIREN : 435 097 753

Nom ou dénomination : AC BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER-AGENCE CONSEIL BOLIVAR
JOURDAIN IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2018 sous le numéro de dépôt 49334



201B0493342017

DATE DEPOT : 03/07/2018

N° DE DEPOT : 49334

N° GESTION : 2001B05149

N° SIREN : 435097753

DENOMINATION : AC BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER-AGENCE CONSEIL BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER

ADRESSE : 36 AVE SIMON BOLIVAR 75019 PARIS

MILLESIME : 2017

.

AC BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros
Siège Social : 36, Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS
RCS PARIS B 435 097 753

RAPPORT DE GESTION
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 05 juin 2018

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

05 JUIL. 2018

Sous le N° :

49 334

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice clos au 31 décembre 2017 s'est avéré très satisfaisant, l'accroissement du volume d'activité s'établissant à 32% par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation du chiffre d'affaires résulte tant de l'augmentation du volume des transactions que de la hausse faciale des commissions, les prix au m2 continuant à augmenter.

Les premiers mois de l'exercice laissent entrevoir une légère déerue, les acheteurs devenant plus attentistes face à des vendeurs quelque peu « figés » sur leurs attentes élevées en terme de prix.

RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.



Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.159.315 euros contre 877.539 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 561.577 euros contre 407.409 euros pour l'exercice précédent, le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élevant, pour sa part à 199.219 euros contre 153.126 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 4 contre 5 pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont atteint au total 1.052.392 euros contre 804.783 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 196.292 euros contre 73.218 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte d'un résultat financier de - 1.033 euros, il s'établit à 195.259 euros contre 72.118 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- De la perte exceptionnelle de 51.940 euros contre une perte de 1.153 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 42.071 euros contre 22.730 euros pour l'exercice précédent,

L'exercice clos le 31 décembre 2017 se traduit par un bénéfice de 101.248 euros contre un bénéfice de 48.235 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 101.248 € et affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	101.248 €
------------------------	-----------

A titre de dividendes aux associés	100.000 €
Soit 125 € par part sociale	

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'Impôt sur le Revenu.

Le solde, au compte « autres réserves », soit la somme de	1.248 €
---	---------

Compte tenu de cette affectation :



- le compte « Autres réserves » présenterait un solde créditeur de 429.153 €
- les capitaux propres de la Société présenteraient un solde créditeur de : 437.953 €

Conformément aux dispositions légales, nous vous précisons qu'il a été procédé au titre des trois derniers exercices aux distributions suivantes :

EXERCICE CLOS LE

DIVIDENDES DISTRIBUES

31 décembre 2014

25,00 € par part

31 décembre 2015

62,50 € par part

31 décembre 2016

62,50 € par part

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La gérance

Monsieur Hivil YALCIN



AC BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 Euros

Siège Social : 36, avenue Simon Bolivar 75019 PARIS

RCS PARIS B 435 097 753

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 JUIN 2018

Résolution d'affectation du résultat

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 101.248 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	101.248 €
A titre de dividendes aux associés	100.000 €
Soit 125 € par part sociale	

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'Impôt sur le Revenu.

Le solde, au compte « autres réserves », soit la somme de	1.248 €
---	---------

Compte tenu de cette affectation :

- le compte « Autres réserves » présentera un solde créditeur de	429.153 €
- les capitaux propres de la Société présenteront un solde créditeur de :	437.953 €

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale rappelle qu'il a été procédé au titre des trois derniers exercices aux distributions suivantes :

EXERCICE CLOS LE

31 décembre 2014

31 décembre 2015

31 décembre 2016

DIVIDENDES DISTRIBUES

25,00 € par part

62,50 € par part

62,50 € par part

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2018

Certifié conforme
La Gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long vertical stroke with a large loop at the top and a horizontal stroke at the bottom.

BÉGUIN ET ASSOCIÉS CONSULTANTS S.A.S.

Gérald Avidano
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pierre Saunier
CHEF DE MISSION

Certifié conforme


" AC BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER "

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 8 000 Euros

36, Avenue Simon Bolivar

75019 PARIS

SIRET 435 097 753 00014

LIASSE FISCALE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

SOMMAIRE

I. LIASSE FISCALE

- 2050 - Bilan Actif
- 2051 - Bilan Passif avant répartition
- 2052 - Compte de résultat de l'exercice (en liste)
- 2053 - Compte de résultat (suite)
- 2054 - Immobilisations
- 2054 bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables
- 2055 - Amortissements
- 2056 - Provisions inscrites au Bilan
- 2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice
- 2058 A - Détermination du résultat fiscal 2/2
- 2058 B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles
- 2058 C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers
- 2059 A - Détermination des plus et moins-values
- 2059 B - Affectation des plus-values à court terme et des plus-values de fusion ou d'apport
- 2059 C - Suivi des moins-values à long terme
- 2059 D - Réserve spéciale des plus-values à long terme et des provisions pour fluctuation des cours
- 2059 E - Contribution économique territoriale : détermination de la valeur ajoutée et effectifs
- 2059 F - Composition du capital social 2/2
- 2059 G - Filiales et participations

II. ANNEXES

- 1 - Détail des comptes : bilan - ACTIF
- 2 - Détail des comptes : bilan - PASSIF
- 3 - Détail des comptes : RÉSULTAT
- 5 - Détail des Produits à Recevoir
- 6 - Détail des Charges à Payer
- 7 - Détail des Produits Constatés d'Avance
- 8 - Détail des Charges Constatées d'Avance
- 9 - Soldes Intermédiaires de gestion

III. DÉCLARATIONS FISCALES

- 2065 SD - Impôts sur les Sociétés
- 2065 bis SD - Annexe à la déclaration n° 2065
- 2067 - Relevé des frais généraux
- 2069 RCI - Réductions et Crédits d'impôts

02/04/2018

BEGUIN ET ASSOCIES CONSULTANTS
32 rue d'Estienne d'Orves
92260 FONTENAY AUX ROSES
SIRET : 38986290500020

Century 21 Bolivar Jourdain
36 Avenue Simon Bolivar
75019 PARIS
France

RAPPORT DE TÉLÉDÉCLARATION

Century 21 Bolivar Jourdain
36 Avenue Simon Bolivar
75019 PARIS
SIRET : 43509775300014 - APE : 6831Z

Régime fiscal : BIC RN IS

Date de fin d'exercice : 31/12/2017

Données envoyées :
Liasse fiscale

Destinataire(s) :
DGFIP

Nom du fichier EDI : Century 21 Bolivar Jourdain Liasse

Référence EDI : 18040210155633

Transmission EDI : effectuée le 02/04/2018 à 10:16:03

Titre de la liasse : Liasse 2017

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise		Century 21 Bolivar Jourdain		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* [1 2]	
Adresse de l'entreprise		36 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS		Durée de l'exercice précédent* [1 2]	
Numéro SIRET*		4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 0 1 4		Néant* ☐	
				L'exercice N-1	
				3 1 1 2 2 0 1 7	
				N-1	
				3 1 1 2 2 0 1 6	
				Net	
				Net	
				3	
				4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
Frais d'établissement*		AB		AC	
Frais de développement*		CX		CO	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	22 220	AG	22 220
Fonds commercial (1)		AH	22 867	AI	22 867
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM	
Terrains		AN		AO	
Constructions		AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS	
Autres immobilisations corporelles		AT	112 470	AU	96 886
Immobilisations en cours		AV		AW	
Avances et acomptes		AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT	
Autres participations		CU	2 204	CV	2 204
Créances rattachées à des participations		BB		BC	
Autres titres immobilisés		BD		BE	
Prêts		BF		BG	
Autres immobilisations financières*		BH	8 338	BI	8 338
TOTAL (II)		BJ	168 099	BK	119 106
Matières premières, approvisionnements		BL		BM	
En cours de production de biens		BN		BO	
En cours de production de services		BP		BO	
Produits intermédiaires et finis		BR		BS	
Marchandises		BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY	
Autres créances (3)		BZ	4 162	CA	4 162
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE	
Disponibilités		CF	858 077	CG	858 077
Charges constatées d'avance (3)*		CH	6 565	CI	6 565
TOTAL (III)		CJ	868 804	CK	868 804
Frais d'émission d'emprunt à éaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Écarts de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 038 903	1A	119 106
Revenus : (1) Dont droit au bail :			22 867	CP	
Classe de réserve de propriété :					
Immobilisations :					
Stocks :					
Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise			Century 21 Bolivar Jourdain		Néant * ☐	
			Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé: 8 000)	DA	8 000	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	800	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	427 905	429 670		
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	101 248	48 235		
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées*	DK				
	TOTAL (I)	DL	537 953	486 705		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
Avances conditionnées		DN				
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	8 878			
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR	8 878			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		53 108		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	438	531		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 090	20 077		
	Dettes fiscales et sociales	DY	332 234	203 151		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA	15 204	16 264		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
TOTAL (IV)	EC	370 966	293 131			
Ecart de conversion passif*	(V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	917 797	779 838			
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C				
		1D				
		1E				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	370 966	255 632		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise :

Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF		
		FG	1 159 315	FH		FI	877 539	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 159 315	FK		FL	877 539	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	459	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	878 001
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	202 273
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	12 672
	Salaires et traitements*						FY	407 409
	Charges sociales (10)						FZ	153 126
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	29 300
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	
	Autres charges (12)						GD	8 878
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	2
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	804 783	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GG	73 218	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL		
	Différences positives de change					GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN		
	Total des produits financiers (V)					GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GP		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ		
	Différences négatives de change					GR	1 100	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS		
	Total des charges financières (VI)					GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	1 100	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(1 033)	
						GW	72 118	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		Century 21 Bolivar Jourdain		Néant * ☐			
		Exercice N		Exercice N - 1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*		HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 998	1 153		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*		HF	49 942			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)		HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	51 940	1 153		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(51 940)	(1 153)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ					
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	42 071	22 730			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 248 685	878 001			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 147 436	829 766			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	101 248	48 235			
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier*	HP			
			- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
			Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	89 368	459	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
	VNC Matériel de transport		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
	Amendes et pénalités		49 942				
		1 998					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs			

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2018

Désignation de l'entreprise :

Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						Concessions et à une réévaluation probable au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		DB		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	45 087	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre [Dont Compensés L9]	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui [Dont Compensés M1]	KM		KN		KO
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Compensés M2]	KP		KO		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Compensés M3]	KS		KT		KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	74 377	KW		KX	
	Matériel de transport *	KY	97 500	KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	38 093	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	209 970	LO		LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U	2 196	8V		8W 8	
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	8 897	1U		1V 4	
		TOTAL IV	LQ	11 093	LR		LS 12
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	268 150	ØH		ØJ 12	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
				par virement de poste à poste par cession à des tiers ou mise hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	45 087	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	74 377	MO
		Matériel de transport	IV		MP	97 500	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	38 093	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE	
		TOTAL III	IY		NG	97 500	NH 112 470
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		M7	ØW
	Autres participations	IO		ØX		ØY 2 204	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	583	2F	2G 8 338
		TOTAL IV	I3		NJ	563	NK 10 542
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	98 063	ØL 168 099	ØM

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2018
DGFiP N° 2054 bis

Exercice N clos le 31 12 2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant ☒

CADREA	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fractions réduites correspondant aux éléments cédés (2) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est écrit par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2018

Formulaires annexes (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		Century 21 Bolivar Jourdain						Néant * ☐	
CAORE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	22 220	PF		PG		PH	22 220
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PQ		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QO	54 032	QE	5 781	QF		QG	59 813
	Matériel de transport	QH	37 267	QI	10 292	QJ	47 558	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	34 718	QM	2 355	QN		QO	37 073
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	126 017	QV	18 427	QW	47 558	QX	96 886
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	148 237	OP	18 427	OO	47 558	OR	119 106

CAORE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais d'établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N8	
Autres immob. incorp. elles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Inst. gales agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
techniques et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T8	
Inst. gales agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de droits de participation TOTAL IV	NI.						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW				Total général non venant (NS + NT + NU)	NY			Total général non venant (NW + NY)	NZ				

ADRE C						
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations				SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la source n° 2012

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions militaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisa- tions financières (I)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10
(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI					

Désignation de l'entreprise :

Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	8 338	UV	8 338	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie *	UO									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 008		4 008					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	154		154						
	Charges constatées d'avance	VS	6 565		6 565						
	TOTALUX		VT	19 065	VU	19 065	VV				
	REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	23 090		23 090						
Personnel et comptes rattachés		8C	147 747		147 747						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	142 318		142 318						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	16 433		16 433						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	18 416		18 416						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 320		7 320						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	438		438						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	15 204		15 204						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALUX		VY	370 966	VZ	370 966						
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	438					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	53 108	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Formulaire déposé au titre de l'IR

ET

Néant * ☐Exercice N, clos le :
3 1 1 2 2 0 1 7

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WA	101 248	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	8 360			WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	2 312			WC			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)		RB				XE	10 672		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW	1 998		
	Amendes et pénalités		WJ	1 998	Charges financières (art. 1212 bis)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	42 071	
	Quote-part des intérêts et des dividendes reçus par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats de schémas de ventes à l'article 209 B du CGI		L7			K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme { — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) — imposées aux taux de 0 %										I8
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { — Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions										ZN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												WN	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1 3° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (actuel excédent)		SW			WO			
		Déductions d'impôts antérieurement déduits sur les PNC (art. 204C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à l'art. 780		MB			XN			
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	
										TOTAL I	WR	155 989	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*												
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme {		— imposées au taux de 15 % ou au taux de 16 % pour les entreprises à l'IR									
			— imposées au taux de 0 %									
			— imposées au taux de 19 %									
			— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
			— imputées sur les déficits antérieurs									
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												
Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation												
										2A		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*											
	Majoration d'amortissement*											
	Emplois nouveaux (supra)		K9	Emplois nouveaux		L2	Autres emplois nouveaux		L5			
	Prestations de services (supra)		L6	Prestations de services		K3	Zones de développement de la région (art. 234)		PA			
	Zones franches urbaines - ZFU (art. 44 octets et octets A)		OV	Zones d'emplois à temps partiel (art. 44 octets)		1F	Zones de développement		XC			
									PC			
	Zones de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)											
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déductions exceptionnelles (art. 204C)		X9	L'impôt déduit par la quote-part de l'impôt		ZI				
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	2 908
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI	153 081	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	153 081	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DIVERS À RÉINTÉGRER (détail de la rubrique WQ sur 2058-A)

DIVERS À DÉDUIRE (détail de la rubrique XG sur 2058-A)

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (total lignes XB et XI, du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39 I, le bis A1, 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

15 855

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuilles séparées)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, le bis A1, 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne WT

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la
fin de l'exercice

L1

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2018

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain Néant * ☐

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		AFFECTATIONS	- Réserve légale		ZB
	OC			- Autres réserves		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	48 235	Dividendes		ZE	50 000
Prélèvements sur les réserves	OE	1 765	Autres répartitions		ZF	
TOTAL I	OF	50 000	Report à nouveau (N.B. le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	
			TOTAL II		ZH	50 000

RENSEIGNEMENTS DIVERS

ENGAGEMENTS		Exercice N :		Exercice N-1 :		
- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ				
- Engagements de crédit-bail immobilier		YR				
- Effets portés à l'escompte et non échus		YS				
- Sous-traitance		YT	1 010		217	
- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8 32 959	XO	36 470		31 260	
- Personnel extérieur à l'entreprise		YU				
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	121 223		88 978	
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	500			
- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	90 322		81 818	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	249 525		202 273	
- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE		YW	1 277		761	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	YZ	13 487		11 911	
Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	14 764		12 672	
- Montant de la T.V.A. collectée		YY	231 919		176 158	
- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	41 951		35 236	
- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016)*		OB	551 046		405 033	
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		OS				
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*		ZK		%	%	
- Numéro de centre de gestion agréé*	XP		- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si on coche 1 sur 0 ZR			
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG				
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 oct et es		RH				
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL
			Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO
			Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère de groupe	JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :

Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Pris de verse	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)
		(7)	(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	(11)
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des amortissements déductibles par une disposition légale	+						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour impôt sur le revenu, définies par les lois de 1966, 1978 et 1979, effectuées et non affectées	+						
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
20	Divers (détail à donner sur une note annexée)*							

Cadre A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)

Cadre B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)

Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

(A)

(B)
(transférées par l'Etat)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :

Désignation de l'entreprise :

Century 21 Bolivar Jourdain

Formulaire depond au titre de J IR

F11

№301 *

☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'exercice	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
		N-1				
		N-2				
		N-3				
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-4				
		différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI)	N-5			
	(à préciser) au titre de :		N-6			
		N-7				
	N-8					
	N-9					
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2018

Formulaire obligatoire (article 113 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :

Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☒

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de participations à prépondérance immobilière non cotés
exclus du régime de long terme (art. 219 I a) annexes II bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a) annexes II bis du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a annexes II bis du CGI)	À 15 % ou 16,5 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a annexes II bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
N-2							
N-3							
N-4							
N-5							
N-6							
N-7							
N-8							
N-9							
N-10							

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2018

Formulaire obligatoire
(article 33 A de Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

16

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E 2018

Désignation de l'entreprise : **Century 21 Bollvar Jourdain**Néant ☐Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez : - le SIREN de la tête de groupe : - la dénomination de la tête de groupe : Exercice ouvert le : **01012017**et clos le : **31122017**Durée en nombre de mois **12****I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 159 315
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	89 368
TOTAL 1	OX	1 248 683

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	2

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OO	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	216 567
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	216 568

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	OG	1 032 117
---	----	-----------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 032 117
---	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujéti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	1 248 683	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0	
Période de référence	GY	01012017	GZ	31122017		
Date de cessation			HR			

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :	YP	4
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2031-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télodéclarées.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement ou indirectement au moins 10 % du capital de la société)

1
2

(1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Century 21 Bolivar Jourdain

ADRESSE (voie)

36 Avenue Simon Bolivar

CODE POSTAL

75019

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

204

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

596

I - CAPITAL OBTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

A 19 Immobilier

N° SIREN (si société établie en France)

3 8 7 5 4 7 4 2 5

% de détention

25,13

Nb de parts ou actions

201

Adresse :

N°

81

Voie

Avenue Jean Jaurès

Code Postal

75019

Commune

PARIS

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

A 10 Immobilier

N° SIREN (si société établie en France)

3 5 2 0 6 0 0 9 9

% de détention

0,13

Nb de parts ou actions

1

Adresse :

N°

129

Voie

Rue La Fayette

Code Postal

75010

Commune

PARIS

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

Agence Arnold Netter

N° SIREN (si société établie en France)

3 4 4 4 7 9 6 7 0

% de détention

0,13

Nb de parts ou actions

1

Adresse :

N°

86

Voie

Boulevard du docteur Arnold Netter

Code Postal

75012

Commune

PARIS

Pays

Franco

Forme juridique

SAS

Dénomination

A.C. Gambetta Immobilier

N° SIREN (si société établie en France)

4 1 8 8 3 4 3 8 8

% de détention

0,13

Nb de parts ou actions

1

Adresse :

N°

83

Voie

Avenue Gambetta

Code Postal

75020

Commune

PARIS

Pays

France

II - CAPITAL OBTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

YALCIN

Prénom(s)

Hivil

Nom marital

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

400

Naissance :

Date

15/10/1975

N° Département

99

Commune

Uludère

Pays

Turquie

Adresse :

N°

15

Voie

Avenue Simon Bolivar

Code Postal

75019

Commune

PARIS

Pays

France

Titre (2)

M

Nom patronymique

YALCIN

Prénom(s)

Bilen

Nom marital

% de détention

14,50

Nb de parts ou actions

116

Naissance :

Date

10/02/1979

N° Département

99

Commune

Uludère

Pays

Turquie

Adresse :

N°

7

Voie

Rue Claude Delvincourt

Code Postal

95200

Commune

SARCELLES

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, indiquer un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2
2

(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Century 21 Bolivar Jourdain

ADRESSE (voie)

36 Avenue Simon Bolivar

CODE POSTAL

75019

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3 204

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4 596

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

YALCIN

Prénom(s)

Vartan

Nom marital

% de détention

5,00

Nb de parts ou actions

40

Naissance :

Date

17/11/1974

N° Département

99

Commune

Uludère

Pays

Turquie

Adresse :

N°

1

Voie

Allée de l'Orme Richard

Code Postal

95200

Commune

SARCELLES

Pays

France

Titre (2)

M

Nom patronymique

CHANAL

Prénom(s)

Jean-Marc

Nom marital

% de détention

5,00

Nb de parts ou actions

40

Naissance :

Date

10/06/1972

N° Département

99

Commune

Uludère

Pays

Turquie

Adresse :

N°

31

Voie

Boulevard Maurice Ravel

Code Postal

95200

Commune

SARCELLES

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux annexés en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou M.F. pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % de capital)



(1) Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Century 21 Bolivar Jourdain

ADRESSE (voie)

36 Avenue Simon Bolivar

CODE POSTAL

75019

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

PS

0

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, annexer un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux annexés en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTAIL DES COMPTES : BILAN - ACTIF

Century 21 Bolivar Jourdain - 75019 PARIS
SIRET 43509775300014

Fin exercice N : 31/12/2017

Fin exercice N-1 : 31/12/2016

RUBRIQUES FISCALES		%B	Ex N	%B	Ex N-1	Ecart N/N-1		%
AF	Concessions, brevets et droits similaires							
205000	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et logiciels	2,4	22 220	2,8	22 220			
		2,4	22 220	2,8	22 220			
AG	Am/Prov sur Concessions, brevets et droits similaires							
280500	Am- Concessions, brevets, licences, marques, procédés et logiciels	2,4	22 220	2,8	22 220			
		2,4	22 220	2,8	22 220			
AH	Fonds commercial							
206000	Droit au bail	2,5	22 867	2,9	22 867			
		2,5	22 867	2,9	22 867			
AT	Autres Immos corporelles							
218100	Installations générales, agencements divers	12,3	112 470	26,9	209 970	-97 500	-46,4	
218200	Matériel de transport	8,1	74 377	9,5	74 377			
218300	Matériel de bureau et informatique			12,5	97 500	-97 500	-100,0	
218400	Mobilier	2,2	20 471	2,6	20 471			
		1,9	17 622	2,3	17 622			
AU	Am/Prov sur Autres Immos corporelles							
281810	Am- Installations générales, agencements divers	10,6	96 886	16,2	126 017	-29 131	-23,1	
281820	Am- Matériel de transport	6,5	59 813	6,9	54 032	5 781	10,7	
281830	Am- Matériel de bureau et informatique			4,8	37 267	-37 267	-100,0	
281840	Am- Mobilier	2,1	19 451	2,2	17 096	2 355	13,8	
		1,9	17 622	2,3	17 622			
CU	Autres participations							
261100	TITRES SOCAF	0,2	2 204	0,3	2 196	8	0,4	
		0,0	240	0,0	240			
261800	CAPITAL SOCIAL SOCAF	0,2	1 964	0,3	1 956	8	0,4	
BH	Autres Immobilisations financières							
275001	DEPOT GARANTIE LOCAL	0,9	8 338	1,1	8 897	-559	-6,3	
275003	DEPOT GARANTIE PARKING	0,9	7 897	1,0	7 910	-13	-0,2	
275101	FONDS GARANTIE SOCAF	0,0	236	0,0	236			
275102	DEPOT STUDIO	0,0	205	0,0	201	4	2,0	
				0,1	550	-550	-100,0	
BZ	Autres créances							
401F1301	MM IMPRIMERIE	0,5	4 162	2,0	15 814	-11 652	-73,7	
		0,0	24			24	0,0	
409800	RABAIS REMISES RISTOUR. A OBTENIR	0,0	130			130	0,0	
444000	Etat - Impôts sur les bénéfices			1,7	13 109	-13 109	-100,0	
445666	TVA déductible 20 %	0,3	2 378	0,2	1 246	1 132	90,9	
445860	TVA S/FACT.FOURN NON PARVENUES	0,2	1 630	0,2	1 460	171	11,7	
CF	Disponibilités							
512100	Banque n° 1	93,5	858 077	82,0	639 273	218 803	34,2	
		93,5	858 060	81,9	638 950	219 110	34,3	
531000	Caisse n° 1	0,0	17	0,0	323	-306	-94,7	
CH	Charges constatées d'avance							
486000	Charges constatées d'avance	0,7	6 565	0,9	6 835	-270	-3,9	
		0,7	6 565	0,9	6 835	-270	-3,9	

DÉTAIL DES COMPTES : BILAN - PASSIF

Century 21 Bolivar Jourdain - 75019 PARIS
SIRET 43509775300014

Fin exercice N : 31/12/2017
Fin exercice N-1 : 31/12/2016

RUBRIQUES FISCALES		%B	Ex N	%B	Ex N-1	Ecart N/N-1	
							%
DA Capital social ou individuel		0,9	8 000	1,0	8 000		
101000 Capital social		0,9	8 000	1,0	8 000		
DD Réserve légale		0,1	800	0,1	800		
106100 Réserve légale		0,1	800	0,1	800		
DG Autres réserves		46,6	427 905	55,1	429 670	-1 765	-0,4
106880 RESERVES DIVERSES		46,6	427 905	55,1	429 670	-1 765	-0,4
DI Résultat de l'exercice		11,0	101 248	8,2	48 235	53 013	109,6
DP Provisions pour risques		1,0	8 878			8 878	0,0
151000 Prov- pour risques		1,0	8 878			8 878	0,0
DU Emprunts et dettes auprès des états, de crédit				6,6	53 108	-53 108	-100,0
164001 PRET SOCIETE GENERALE				6,6	53 108	-53 108	-100,0
DV Emprunts et dettes financières divers		0,0	438	0,1	531	-93	-17,5
168800 INTERETS COURUS				0,0	54	-54	-100,0
455101 HIVIL YALGIN		0,0	438	0,1	477	-39	-8,1
DX Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2,6	23 090	2,8	20 077	3 013	15,0
401000 Fournisseurs		0,4	4 037	0,2	1 848	2 189	118,5
401F0107 Agenda expertise		0,2	1 605	0,1	410	1 195	3,9
401F0205 BEGUIN & ASSOCIES CONSULTANTS		0,1	768			768	-0,0
401F0301 CENTURY 21		0,4	3 439	0,6	5 029	-1 590	-31,6
401F0303 CIEL				0,1	786	-786	-100,0
401F0504 EHP SERVICES		0,1	527			527	0,0
401F0605 LE FAITOUT				0,0	45	-45	-100,0
401F0704 GABET		0,0	224			224	0,0
401F0901 IMMORENTE		0,8	5 700	0,7	5 715	-16	-0,3
408100 FOURNISSEURS		0,7	6 790	0,8	6 243	547	8,8
DY Dettes fiscales et sociales		36,2	332 234	26,1	203 151	129 083	63,5
421000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES		8,1	74 402	4,0	31 332	43 070	137,5
428000 Personnel - Charges à payer et produits à recevoir		6,8	62 020	8,2	48 291	13 729	28,4
428200 DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES		1,2	11 325	1,8	13 831	-2 506	-18,1
431000 URSSAF		8,0	73 059	4,5	35 026	38 033	108,8
437100 TAITBOUT PREVOYANCE		0,0	127	0,0	75	52	69,3
437200 Mutuelle		3,6	32 644	1,0	8 047	24 597	14,1
437300 Caisse de retraite				1,0	8 112	-8 112	-100,0
437320 Groupe Momay Prévoyance		0,2	2 150	0,3	2 124	26	1,2
438000 Org- sociaux - Charges à payer, produits à recevoir		3,2	29 808	3,1	24 146	5 663	23,4
438200 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES		0,5	4 530	0,7	5 533	-1 003	-18,1
438600 AUTRES CHARGES A PAYER				0,8	7 380	-7 380	-100,0
444000 Etat - Impôts sur les bénéfices		1,8	16 433			16 433	0,0
445510 TVA à décaisser		2,0	18 416	1,7	13 096	5 320	40,6
448600 AUTRES CHARGES A PAYER		0,8	7 320	0,8	6 159	1 161	18,9
EA Autres dettes		1,7	15 204	2,1	16 264	-1 060	-6,5
467000 AUTRES COMPTES DEBIT. OU CREDIT.		1,7	15 204	2,1	16 264	-1 060	-6,5

DÉTAIL DES COMPTES : RÉSULTAT

Century 21 Bolivar Jourdain - 75019 PARIS
SIRET 43509775300014

Fin exercice N : 31/12/2017
Fin exercice N-1 : 31/12/2016

RUBRIQUES FISCALES		%CA	Ex N	%CA	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
FI	Ventes de services	100,0	1 159 315	100,0	877 539	281 776	32,1
706000	HONORAIRES TRANSACTIONS	94,6	1 097 104	90,6	795 375	301 729	37,9
706100	Prestations de services de type n° 1	5,4	62 211	9,4	82 165	-19 954	-24,3
FP	Reprise sur amt. et provisions, transfert de charges	7,7	89 368	0,1	459	88 908	#
791000	TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOIT.	7,7	89 368	0,1	459	88 908	#
FQ	Autres produits	0,0	2	0,0	3		-16,8
758000	PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	0,0	2	0,0	3		-16,8
FW	Autres achats et charges externes	21,5	249 525	23,1	202 273	47 252	23,4
606100	EAU GAZ ELECTRICITE	0,3	3 205	0,4	3 441	-236	-6,9
606110	Eau	0,1	988	0,1	1 255	-267	-21,9
606300	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1,3	15 331	0,8	7 185	8 147	113,4
606400	Fournitures administratives	0,4	5 109	0,4	3 594	1 515	42,2
611000	Sous-traitance générale	0,1	1 010	0,0	217	793	4,7
613000	Locations	0,2	2 240	0,3	2 200	40	1,8
613200	LOCATIONS IMMOBILIERES	1,5	17 200	2,0	17 239	-39	-0,2
613201	LOYER STUDIO	0,5	6 009	0,8	6 960	-951	-13,7
613501	LOCATION VEHICULES	0,5	5 266			5 266	0,0
613502	LOCATION MATERIEL	0,2	2 243	0,2	1 562	681	43,6
614000	CHARGES LOCATIVES & DE COPROPRIETE	0,3	3 511	0,4	3 299	212	6,4
615200	SUR BIENS IMMOBILIERS	0,2	2 389	0,3	2 335	54	2,3
615600	MAINTENANCE	0,2	2 195	0,2	1 822	372	20,4
616000	Primes d'assurance	0,3	3 254	0,4	3 577	-322	-9,0
618100	DOCUMENTATION GENERALE	0,0	371	0,0	322	49	15,1
622200	COMMISSIONS & COURTAGES SUR VENTES	0,0	500			500	0,0
622600	HONORAIRES	1,6	18 591	1,3	11 253	7 337	65,2
622602	HONORAIRES DE GROOTE	0,1	1 520	0,3	2 603	-1 083	-41,6
622603	HONORAIRES RETROCESSION	3,8	44 083	2,7	24 000	20 083	83,7
622604	HONORAIRES B.A.C.	0,7	7 692	0,9	8 210	-518	-6,3
622700	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX			0,0	185	-185	-100,0
622801	REDEVANCE CENTURY 21	4,3	49 337	4,9	42 727	8 610	15,5
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	1,3	15 114	1,5	13 387	1 727	12,9
623400	cadeaux à la clientèle	0,1	989	0,2	1 761	-772	-43,8
625100	Voyages et déplacements	0,0	538	0,2	1 383	-845	-61,1
625600	Missions	0,5	6 080	0,5	4 372	1 708	39,1
626000	FRAIS POSTAUX	0,2	2 046	0,1	1 300	748	57,3
626001	TELEPHONE	0,3	3 157	0,6	5 477	-2 320	-42,4
626002	INTERNET-FAX	0,0	424	0,0	434	-10	-2,3
627000	Frais bancaires	0,1	1 174	0,2	1 426	-252	-17,7
628100	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS,...)	2,4	27 959	3,3	28 748	-789	-2,7
FX	Impôts, taxes et versements assimilés	1,3	14 764	1,4	12 672	2 092	16,5
631200	Taxe d'apprentissage	0,3	3 583	0,3	2 602	981	37,7
631300	PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CONT.	0,2	2 898	0,2	2 105	793	37,7
633300	Participation à la formation professionnelle	0,1	990	0,2	1 328	-338	-25,4
635110	CET (CFE/CVAE)	0,1	1 277	0,1	761	516	67,8
635120	Taxes foncières	0,1	1 147	0,1	780	367	47,1
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	0,0	151	0,1	925	-774	-83,7
635140	TAXE SUR LES VEHICULES SOCIETES	0,2	2 312	0,4	3 082	-771	-25,0
635300	IMPOTS INDIRECTS	0,0	205			205	0,0
635401	Droit demande renseignement	0,2	1 983	0,1	1 090	892	81,9
635800	AUTRES DROITS	0,0	219			219	0,0
FY	Salaires et traitements	48,4	561 577	44,4	407 409	154 167	37,8
641000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	48,8	542 053	39,8	349 048	193 007	55,3
641200	Congés payés	-0,2	-2 506	0,9	7 951	-10 457	-131,5
641300	Primes et gratifications	1,2	13 729	5,5	48 291	-34 562	-71,6
641400	Indemnités et avantages divers	0,6	6 724	0,1	626	6 098	10,7
641410	INDEMNITE LICENCIEMENT	0,1	1 300			1 300	0,0
648000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	0,0	276	0,2	1 495	-1 219	-81,5

DÉTAIL DES COMPTES : RÉSULTAT

Century 21 Bolivar Jourdain - 75019 PARIS
SIRET 43509775300014

Fin exercice N : 31/12/2017
Fin exercice N-1 : 31/12/2016

RUBRIQUES FISCALES		%CA	Ex N	%CA	Ex N-1	Ecart NN-1 %	
FZ	Charges sociales						
645100	Cotisations à l'URSSAF	17,2	188 219	17,4	153 126	46 093	30,1
645200	Cotisations aux mutuelles	13,9	124 853	11,1	97 071	27 782	28,6
645300	Cotisations aux caisses de retraites	0,4	4 516	0,6	4 858	-342	-7,0
645310	Circia	1,9	21 836	1,8	13 661	8 175	59,8
645400	Cotisations au Pôle Emploi	3,1	36 494	3,4	30 082	6 411	21,3
645800	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,8	9 200	0,7	6 564	2 636	40,2
647500	Cotisations de médecine du travail	0,5	5 684	-0,1	-855	6 538	-8,7
647600	CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES	0,0	548	0,1	448	100	22,2
649000	Crédit impôt compétitivité emploi	-0,1	-1 003	0,4	3 180	-4 183	-131,5
		-0,3	-2 908	-0,2	-1 884	-1 024	-54,4
GA	Dotations aux amortissements sur Immobilisations	1,6	18 427	3,3	29 300	-10 873	-37,1
681120	Dot. aux am. sur immobilisations corporelles	1,6	18 427	3,3	29 300	-10 873	-37,1
GD	Dotations aux provisions pour risques et charges	0,8	8 878			8 878	0,0
681500	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	0,8	8 878			8 878	0,0
GE	Autres charges	0,0	1	0,0	2	-1	-43,2
658000	CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	0,0	1	0,0	2	-1	-43,2
GR	Intérêts et charges assimilées	0,1	1 033	0,1	1 100	-67	-6,1
661160	DES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,1	1 033	0,1	1 100	-67	-6,1
HE	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,2	1 998	0,1	1 153	845	73,3
671200	PENALITES AMENDES FISC. & PENALES	0,2	1 998	0,1	1 153	845	73,3
HF	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4,3	49 942			49 942	0,0
675200	Valeurs comptables d'immobilisations corporelles cédées	4,3	49 942			49 942	0,0
HK	Impôts sur les bénéfices	3,6	42 071	2,6	22 730	19 341	85,1
695000	Impôts sur les bénéfices	3,6	42 071	2,6	22 730	19 341	85,1

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Dénomination : Century 21 Bolivar Jourdain

N° SIRET: 43509775300014

Exercice clos le 31/12/2017

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Dénomination : Century 21 Bolivar Jourdain

N° SIRET: 43509775300014

Exercice clos le 31/12/2017

[illegible]

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Dénomination : Century 21 Bolivar Jourdain

N° SIRET: 43509775300014

Exercice clos le 31/12/2017

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Dénomination : Century 21 Bolivar Jourdain

N° SIRET: 43509775300014

Exercice clos le 31/12/2017

[illegible]

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Century 21 Bolivar Jourdain : 31 décembre 2017

(EUR)	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	%	31/12/2016	%		%
Ventes de marchandises						
Achats nets de marchandises						
Marge commerciale						
Production vendue	1 159 315	100	877 539	100	281 776	32,1
Production stockée						
Production immobilisée						
Production totale de l'exercice	1 159 315	100	877 539	100	281 776	32,1
Matières premières, approv. consommées						
Marge brute de production	1 159 315	100	877 539	100	281 776	32,1
MARGE BRUTE TOTALE	1 159 315	100	877 539	100	281 776	32,1
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 159 315	100	877 539	100	281 776	32,1
Autres achats et charges externes	249 525	22	202 273	23	47 252	23,4
VALEUR AJOUTÉE	909 790	78	675 268	77	234 523	34,7
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et versements assimilés	14 764	1	12 672	1	2 092	16,5
Salaires et charges sociales	760 796	68	560 535	64	200 261	35,7
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	134 230	12	102 059	12	32 171	31,5
Reprise sur am. & prov., transfert de charges	89 368	8	459	0	88 908	19351,8
Autres produits	2	0	3	0	0	-18,8
Dotations aux amortissements	18 427	2	29 300	3	-10 873	-37,1
Dotations aux provisions	8 878	1			8 878	
Autres charges	1	0	2	0	-1	-43,2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	196 292	17	73 218	8	123 074	168,1
Quote-part des opérations en commun						
Produits financiers						
Charges financières	1 033	0	1 100	0	-67	-6,1
RÉSULTAT COURANT	195 259	17	72 118	8	123 141	170,7
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	51 940	4	1 153	0	50 787	4404,7
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	42 071	4	22 730	3	19 341	85,1
RÉSULTAT NET COMPTABLE	101 248	8	48 235	5	53 013	109,9

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)



Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-1 quinquième C), cocher la case				
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-2 quinquième C), cocher la case				
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
Century 21 Bolivar Jourdain 36 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS			
SIRET	43509775300014		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
38 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Agence immobilière Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	78 081	Bénéfice imposable à 28%	36 880	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine		Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art 44 septies		Zone franche d'activité, art 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cédée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil
SAS BEGUIN ET ASSOCIES CONSULTANTS 32 rue d'Estienne d'Orves 92260 FONTENAY AUX ROSES Tél: 01 41 87 91 27	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné	Identité du déclarant
N° d'agrément du CGA	Date: 17032018 Lieu: PARIS
Tél:	Qualité et nom du signataire: Monsieur YALCIN Hivli, Gérant
	Signature:

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la classe fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES")

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 206S[illegible]

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télé-déclarées.

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067

(2018)

ANNÉE 2016 ou exercice

du 01012017

au 31122017

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise Century 21 Bolivar Jourdain

Adresse 36 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ			ADRESSE COMPLÈTE
1	M YALCIN Hivil	Gérant	15, Avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS
2	MR BODA José-Louis	Négociateur	14 Rue du Terrage - 75010 PARIS
3	MR NEGRONI Dominique	Négociateur	5 Allée Carpeaux - 95360 MONTMAGNY
4	Mme JEANNETTE Emilie	Assistante Commerciale	11 Rue de Bruxelles - 78990 ELANCOURT
5	Mme FOURMEAU Sandrine	Assistante Commerciale	2 Boulevard des Naudières - 95320 ST LEU LA FORET
6			
7			
8			
9			
10			

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AUTRES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	307 386			307 386				307 386
2	107 905			107 905				107 905
3	84 717			84 717				84 717
4	26 844			26 844				26 844
5	14 699			14 699				14 699
6								
7								
8								
9								
10								
**	541 551			541 551				541 551

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	989
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	989

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ②	
- de l'exercice 2017 (total col. 9 + total col. 10) ⑩	542 540	- de l'exercice 2017 ⑪	153 081
- de l'exercice précédent ⑩	400 807	- de l'exercice précédent ⑪	89 156

Nom et qualité du signataire	À PARIS	le 17032018
Monsieur YALCIN Hivil, Gérant	Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case ☒

Si société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés, cochez la case ☐ puis complétez ci-dessous :

Société membre pour laquelle le formulaire est déposé :

Nom :

SIREN :

Société mère :

Nom :

SIREN :

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant	(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
CIC	2 908	"CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi "MEC" Réduction d'impôt au titre du mécénat "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise "RAC" Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés "APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage "MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs "AUD" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles "CIN" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques "CAI" Crédit d'impôt en faveur de l'intérêt scientifique "CCI" Crédit d'impôt cinéma international "CSV" Crédit d'impôt spectacle vivant "VEL" Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos "AUT" Autres crédits d'impôts
CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors DOM	1	41 543
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt dans les DOM	2	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés hors DOM	3	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés dans les DOM	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
Montant du CICE préfinancé		
Montant du crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
En présence de CICE, dans la colonne "Crédit d'impôt (1)" vous devez saisir "CIC", puis dans la colonne "Montant" vous devez saisir : (ligne 1 x 7 %) + (ligne 2 x 9 %) + (((ligne 3 x 7 %) + (ligne 4 x 9 %)) x 10/90) + ligne 5		
RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT		
Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant	(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
		"COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "FAM" Crédit d'impôt famille "EXP" Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale "PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "CIV" Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre mer dans le secteur du logement social "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts
Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :		
Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :		

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
Crédit d'impôt (3)	Montant	
		"CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi "APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise "MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		
Crédit d'impôt (3)	Montant	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.